

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Drame de l'A1: le Conseil d'Etat exprime sa tristesse et intensifie son action en faveur de la sécurité

Le Conseil d'Etat exprime sa tristesse et témoigne sa profonde sympathie à la famille et aux proches de la victime de l'accident mortel survenu sur un chantier de l'autoroute A1 dans la nuit de mardi à mercredi. Il annonce également, en complément des démarches de sécurisation déjà entreprises, des mesures additionnelles destinées à mieux protéger les collaborateurs sur les sites de travaux, à augmenter la répression des comportements illicites sur les routes nationales et à renforcer la prévention des excès de vitesse.

Dans la nuit de mardi à mercredi, une voiture dont le chauffeur était sous l'influence de l'alcool est entrée dans la zone réservée aux travaux d'un chantier d'entretien de l'autoroute A1 et a heurté de plein fouet un agent de sécurité qui réglait l'accès des véhicules de chantier sur la chaussée fermée à la circulation. L'agent de sécurité est décédé sur place. Le Conseil d'Etat exprime sa profonde tristesse et adresse ses condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de la victime. A tous ceux qui ont oeuvré sur place suite à l'accident, et à l'ensemble des travailleurs dont le sens du devoir a permis une réouverture du tronçon dans les temps prévus, le Conseil d'Etat dit sa très grande reconnaissance.

Les conditions de travail des employés d'entretien des routes constituent pour l'Etat une priorité. Plusieurs améliorations sont actuellement en cours de mise en oeuvre dans le cadre d'un processus continu d'évolution vers une plus grande sécurité. Il faut relever à ce titre l'excellent partenariat entre la Police cantonale et la Direction générale de la mobilité et des routes pour préparer et organiser les chantiers. A la lumière du tragique événement survenu la nuit passée, le Conseil d'Etat a décidé de mesures supplémentaires urgentes dans trois domaines principaux :

– Lors de la reprise du chantier ce soir, des glissières mobiles seront installés pour protéger plus efficacement les collaborateurs intervenant sur la zone de travaux. Un tel procédé sera désormais appliqué à tous les travaux nécessitant le passage vers un trafic bidirectionnel. La Direction générale de la mobilité et des routes poursuivra, au cours des semaines à venir, la recherche de solutions complémentaires pouvant être mises à exécution rapidement ;

- la Police cantonale poursuivra les contrôles de vitesse sur les routes nationales du canton, en particulier aux abords des zones de travaux. Ces contrôles seront signalés dans le but d'inciter encore davantage les automobilistes à respecter les limitations de vitesse indiquées ;

- en plus de la campagne de sensibilisation « Respectez notre sécurité » prévue cet été sur plus de 3000 emplacements aux bords des routes vaudoises, des actions de prévention centrées sur la sécurité des personnes travaillant sur les chantiers seront conduites.

Conscient de l'impossibilité d'éviter tout risque, le Conseil d'Etat souhaite cependant, par ces mesures, contribuer à mieux protéger les travailleurs actifs sur les chantiers routiers. La sécurité de ces acteurs essentiels du service public mérite un engagement sans relâche de la part des autorités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2014

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 ; DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 079 815 92 10